

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 19 et 20 décembre 1963) ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF A LA RÉIMPOSITION DES PÉAGES AU
CANAL DE WELLAND.

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des
États-Unis d'Amérique au Canada.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 19 décembre 1963.

N° 198

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de Notes du 9 mars 1959⁽¹⁾ établissant le tarif des péages de la Voie maritime du Saint-Laurent y compris le canal de Welland, ainsi qu'à l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962⁽²⁾ qui a modifié le tarif des péages de façon à suspendre la perception des péages au canal de Welland. Mon prédécesseur, dans sa Note n° 118 du 3 juillet, disait ce qui suit:

«Je communiquerai de nouveau avec vous si plus tard le Gouvernement canadien estime souhaitable de révoquer la suspension et de rétablir le péage.»

Le Gouvernement canadien estime devoir mettre fin à la suspension susdite et imposer de nouveau les péages au canal de Welland à compter du 1^{er} avril 1964, suivant le tarif et aux conditions en vigueur au moment de la suspension.

J'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord mettant fin à compter du 1^{er} avril 1964 aux effets de l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962 et remettant en vigueur les dispositions originelles de l'Échange de Notes du 9 mars 1959 concernant le canal de Welland.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence

Monsieur Walton Butterworth
Ambassadeur des États-Unis
100, rue Wellington
Ottawa.

¹ Recueil des Traités 1959 N° 5.

² Recueil des Traités 1962 N° 8.